



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Baisse du nombre de bénévoles

Question écrite n° 8544

Texte de la question

Mme Aude Luquet appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, sur la baisse du nombre de bénévoles associatifs. En effet, depuis la crise sanitaire, leur nombre a diminué de 15 % avec des associations qui ont de plus en plus de mal à recruter alors qu'elles sont essentielles au quotidien. Cela touche tout le monde, les petites structures comme les plus grandes. Les associations sportives n'y dérogent pas, avec un fossé qui se creuse par rapport aux structures professionnelles. Aussi, elle lui demande quelles réponses le Gouvernement entend apporter à ce besoin accru de bénévoles et comment il compte renforcer l'attractivité des associations qui demeurent le socle de la société par la solidarité qu'elles engendrent et le lien social qu'elles permettent.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait le choix de consacrer des financements à des incitations au renouvellement des bénévoles qui est un véritable enjeu pour le monde associatif. A la suite de la crise sanitaire, les citoyens ont montré leur envie profonde d'être utiles et de servir le bien commun. Si des bénévoles ont été contraints pendant la pandémie de suspendre leurs actions, nous constatons aujourd'hui une reprise de l'engagement. Dans ce cadre, le Gouvernement cherche à développer une culture de l'engagement notamment des jeunes qui forment la France de demain. Cette culture qui est fondamentale pour le renforcement de la cohésion nationale et la valorisation des territoires, s'appuie notamment sur l'ensemble des formes d'engagement dont le bénévolat dans les associations ainsi que le service civique, la réserve civique et le nouveau service national universel. Par ailleurs, toutes les études sur le fait bénévole et les volontariats démontrent que l'engagement au service de l'intérêt général renforce le sentiment d'utilité des personnes engagées et contribue à conforter l'estime de soi. L'engagement bénévole est aussi une source de compétences et connaissances diverses et variées. Pour valoriser ces apports le Gouvernement va simplifier la reconnaissance des acquis de l'expérience afin d'inciter davantage de bénévoles à y recourir. Dans le cadre des simplifications engagées, le ministère va développer des outils pour mieux reconnaître le bénévolat dans la sphère professionnelle à l'image du compte engagement citoyen (CEC) qui permet de valoriser des heures de bénévolats sur son compte personnel de formation (CPF). Enfin, afin d'alléger la charge mentale qui pèse sur les acteurs associatifs, le Ministère a lancé au premier trimestre 2023, les Assises de la simplification. Cette concertation a pour objet de diminuer le temps administratif pour rendre du temps associatif aux bénévoles et aux salariés au service de leur raison d'être. Les conclusions seront rendus à l'été 2023.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8544

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Économie sociale et solidaire et vie associative](#)

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5016

Réponse publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7261